
Procès-verbal relatant la fête civique célébrée à Nancy en l'honneur de la raison, transmis par le représentant du peuple Faure, en mission dans les départements de Moselle, Meurthe, Haute-Marne et Vosges, lors du 6 nivôse an II (26 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal relatant la fête civique célébrée à Nancy en l'honneur de la raison, transmis par le représentant du peuple Faure, en mission dans les départements de Moselle, Meurthe, Haute-Marne et Vosges, lors du 6 nivôse an II (26 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 316-320;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37501_t1_0316_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Les administrateurs du district de Caen écrivent que conformément aux dispositions de l'article 20 de la section II de la loi du 14 frimaire, le représentant du peuple Laplanche a procédé à l'épurement et au remplacement des autorités constituées de Caen. Charles-Pierre-Marie Aubin fils, procureur syndic du district, a été continué et réélu comme agent national, aux acclamations du peuple.

Le représentant du peuple Faure fait passer le détail de la fête qui a été célébrée à Nancy en l'honneur de la raison.

Insertion au « *Bulletin* » (2).

Suit le texte du procès-verbal de cette fête d'après l'original qui existe aux Archives nationales (3).

FÊTE CIVIQUE DU DÉCADI 30 BRUMAIRE DE L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE, 1^{er} DE LA MORT DU TYRAN, CÉLÉBRÉE A NANCY EN EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE, DU 5^e JOUR DU 2^e MOIS.

La veille, la fête a été annoncée au son de la caisse, avec invitation aux citoyens de concourir à sa solennité.

Le lendemain, à neuf heures du matin, un groupe de musiciens, suivis d'une masse de citoyens, ont apporté à la salle des séances de la Société populaire la statue de la Liberté, les corps constitués s'y sont rendus, ainsi que Faure, représentant du peuple.

A dix heures, la marche a été dirigée vers le temple de la Raison.

Un groupe de tambours et de musiciens précédait la Société populaire en masse, au milieu de laquelle flottait le drapeau de la surveillance.

Un chœur de jeunes citoyennes vêtues de blanc et ornées de la ceinture tricolore environnaient la statue de la Liberté portée par huit sans-culottes et chantaient l'hymne chéri de cette déesse.

Paraissaient ensuite le représentant du peuple entouré des corps constitués, tous revêtus de leurs insignes; ils étaient suivis d'un groupe de citoyens et de citoyennes chantant l'hymne des bonnes mœurs.

Un piquet d'hommes armés fermait la marche.

Le cortège s'est rendu au temple de la Raison au bruit d'une salve de canons.

Arrivés au temple, le drapeau de la surveillance placé sur l'autel de la patrie, la statue de la Liberté déposée au-dessous de ce drapeau, les corps constitués environnant l'autel,

Brice, maire de la commune de Nancy, a prononcé un discours tendant à rendre justice à la franchise des ministres de l'ancien culte à Nancy, qui sont venus eux-mêmes donner au peuple l'exemple du retour aux simples maximes de la religion naturelle, de la saine raison et de la philosophie, en mettant sur l'autel de la patrie tous les riches hochets du despotisme sacerdotal, et abjurant une erreur qu'ils n'avaient eux-mêmes propagée que par ordre du gouvernement en vigueur alors; il a ensuite rendu compte des délibérations majeures prises en conseil général de la commune, depuis la dernière décade.

Ensuite le citoyen Faure, représentant du peuple, envoyé dans les départements de la Meurthe, de la Moselle et de la Haute-Marne, s'est adressé au peuple et a dit :

« Félicitons-nous, frères et amis, à chaque pas que fait la Révolution, nous la voyons s'avancer avec gloire vers le but triomphant où elle doit écraser à la fois tous ses ennemis et dissiper toutes les erreurs.

« Des préjugés gothiques et dangereux subsistaient encore au milieu de nous, inventés par l'orgueil, caressés par le despotisme, propagés par l'ignorance. Ils épouvantaient l'enfant au berceau et ne nous abandonnaient à la fin de notre carrière qu'après nous avoir livrés à la fatigue importune de songes puérils et bizarres.

« Mais enfin, grâce à l'énergie brûlante de la liberté, grâce aux lumières répandues sur l'horizon de la République, il n'existe plus sur notre sol de ces forêts sombres et solitaires sacrées dont les druides de tous les temps défendaient l'approche, pour mieux nous abuser, en y contrefaisant la voix de la divinité.

« Le siècle de l'ignorance, et par conséquent de l'erreur, est passé. Le Français dégagé de ses chaînes ne connaît plus d'autre enthousiasme que celui de la liberté, d'autre passion que la haine des tyrans, d'autre sentiment dominateur que l'amour de la patrie, d'autre religion que celle de la vertu, d'autre culte que celui de la foi.

« Déjà grand nombre de prêtres sages et éclairés ont donné à la France le grand exemple de cette probité ouverte et loyale qui sait s'affranchir du servage de la fausse honte et de la ridicule obstination; ils sont convenus de la véritable valeur des marchandises dont jusqu'alors ils ne nous avaient surfait le prix que parce que leur métier était de les vendre.

« Je ne vous parlerai pas de ces deux prêtres belges, à qui il a suffi de toucher le sol de la liberté pour s'écrier, comme après une traversée périlleuse, qu'ils ne voulaient plus être ce que sont les bouleverseurs fanatiques de leur malheureuse patrie.

« Mais qui n'a pas été attendri en apprenant qu'un respectable citoyen, ci-devant vicaire épiscopal, aujourd'hui défenseur de la patrie dans l'armée des Ardennes, en renvoyant les titres oisifs de sa caste de Brahma, sollicite pour la veuve d'un de ses braves frères d'armes tué à ses côtés, la pension ecclésiastique qu'il percevait lui-même?

« Un autre vicaire épiscopal, Groscaussand, annonce qu'éclairé par la philosophie et guidé par le patriotisme, il renonce à tout ce qui pourrait lui faire supposer d'autres qualités que celles d'homme et de citoyen. Plus heu-

(1) *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 6 nivôse an II (jeudi 26 décembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 103.

(3) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 889, pièce 5.

reux, quoique pauvre, il me restera, dit-il, un champ que je cultiverai pour vivre et servir la chose publique.

« Vous rappellerai-je que le digne et ancien curé de Benos, après quarante années d'exercice et de travail dans un ministère qu'il anoblissait de ses vertus personnelles, n'a pas hésité de rendre à la vérité l'hommage d'un véritable Nestor; il a fait plus, il s'est borné à demander à la République, pour sa simple nourriture, du pain et du lait, en faisant remise de son salaire en entier.

« Prélats opulents de l'ancien régime, connaissez le trait du curé de Benos, et périssez de désespoir et de misère.

« C'est avec le même désintéressement que Bernard, un vicaire de Provins, abdiqua les fonctions du sacerdoce, malgré qu'il n'ait pour subsister, lui et une mère très âgée et très infirme, que la rétribution qu'il retirait de cet état.

« Déjà aussi, comme vous l'avez appris, plusieurs prêtres de la Charente-Inférieure, protestants et catholiques, se sont fait gloire d'ancêtre leurs parchemins et leurs titres pour ne conserver plus que ceux de prédicateurs de morale.

« Tous les journaux ont répété les noms des citoyens Desromble, Savard, Renaud, Dussel, Denis, Frédéric, Tatil, Renard et de tant d'autres ci-devant curés, vicaires et chanoines, qui ont fait à la patrie l'hommage de leurs titres, de leurs madones, et de leurs burettes.

« En quoi donc consistait cette prérogative sacerdotale? Demandez-le à ce prêtre connu de Chalon-sur-Saône, il vous répondra qu'il ne faut rien moins qu'un baptême civique pour en laver la tache, et c'est la grâce qu'il demande.

« Aussi, voyez le vénérable ci-devant évêque de Paris, comme en un instant il se décide et préfère le glorieux titre de citoyen aux vains ornements de sa prélature. Suivi de ses vicaires épiscopaux, il vient à la Convention nationale faire hommage à la nation de son obéissance, et à la vérité du devoir de la déclarer.

« A ces sentiments, Villers, curé de Nantes, ajoute un motif raisonné que peut assigner (*sic*) aujourd'hui la majorité existante des ministres catholiques en place. Il tenait ses chartes de la Constitution civile du clergé, sa mission était de foudroyer le fanatisme des réfractaires, et de ramener leurs dupes au giron de la patrie, aujourd'hui que le fanatisme n'est plus et que les dupes sont éclairées, il rend son brevet de mission, prend son congé et se retire.

« Je ne puis taire les noms de mes concitoyens, Boist, Lindet, évêque de l'Eure, Gay-Vernon, évêque de Limoges, Massieu, évêque de Beauvais; celui de Périgieux, ministre protestant; le curé de Saint-Augustin de Paris et ses vicaires, qui, tous pressés d'une réhabilitation nationale, ne veulent plus annoncer que les saintes lois de cette morale universelle qui part des inspirations de la nature pour fonder la justice éternelle des peuples.

« Les évêques de l'Eure et du Lot n'avaient pas attendu le moment de cette régénération civique pour en consacrer d'avance l'initiation, en étourdissant l'opinion craintive du bruit imposant de leurs mariages. Trop longtemps d'anciens préjugés ont été regardés comme respectables, la nature ne transige

jamais avec ses droits, et quand elle alluma dans nos cœurs le feu sacré de notre existence, elle s'opposa toujours à ce qu'une opinion fantastique la couvrit des cendres glacées de la stérilité. Beaucoup d'autres, à l'imitation de ces évêques, ont acquis aux yeux de la République un degré de civisme de plus en devenant époux et pères.

« Quant à Massieu, vous n'avez point ignoré ses talents, son mérite, quand il exerça au milieu de vous une profession savante et laborieuse dans votre université; peut-être en ce moment plusieurs de ses dignes élèves m'entendent et m'envient la gloire de rendre justice à ses lumières et à ses vertus.

« Il en est d'autres encore en grand nombre qui, dans différentes parties de la République, ont fait entendre les aveux de la raison et de la saine morale.

« Mais un surtout arrête ici ma pensée, parce qu'il doit être pour vous tous assemblés ici d'un grand et salutaire exemple. Dans cette même chaire d'où je vous parle, Lalande, votre ci-devant évêque constitutionnel, vous prêcha comme sage l'amour de la patrie et de la vertu. Eh bien, citoyens, cet homme rare, l'oracle de l'ancien clergé par sa profonde doctrine, la terreur du fanatisme par ses écrits lumineux; cet homme dont l'arrivée fut pour vous un jour de fête, et la possession une victoire; cet homme enfin, dont la réputation l'avait précédé comme réunissant les dons de l'esprit à ceux de la simplicité modeste; qu'a-t-il osé révéler? Qu'a-t-il développé au grand jour? Cette grande et terrible vérité, que l'exercice du culte catholique avait perdu la confiance de la nation, et que ses ministres n'avaient plus qu'à se soumettre à leur disgrâce méritée, en remettant d'eux-mêmes au peuple souverain leurs titres, leurs décorations et leurs attributs.

« Venez donc, à son imitation, déposer sur l'autel de la patrie vos hochets, vos chapes et vos rabats. Songez que déjà le bon peuple des campagnes se réveille et vous voit. Ce qu'a fait la vertu, vous le ferez. Ce que vous inspire le civisme le plus pur, vous le direz. Ce dont le courage de la vérité vous impose l'obligation sacrée, vous vous y soumettez.

« Ah! qu'il est heureux de pouvoir précéder dans la voie du bien ceux qui n'attendent que le signal du premier pas que nous y ferons pour nous suivre.

« Et vous donc aussi, peuple d'Israël, dont le culte était la seule consolation lorsque vous étiez dans l'esclavage et sous le poids de la tyrannie de toutes les passions, qu'il est beau de vous voir devenus citoyens, abandonner de vieilles erreurs, que vous voulez remplacer par les lois d'une montagne plus sainte que la vôtre, parce que de celle que la France révère ne sortent que les commandements de la justice éternelle et de la nature. Ce sont les Israélites de Paris qui vous ont donné ce grand exemple.

« Qu'il me soit permis ici de faire une comparaison. Si les objets de manufacture anglaise sont prohibés, parce que les Anglais sont les ennemis de notre liberté, pourquoi les parures du culte catholique ne subiraient-elles pas la même interdiction? Elles ont servi à décorer pendant tant de siècles ceux dont la mission politique était de captiver les élans du génie, d'étouffer le courage de la liberté, d'éterniser

l'enfance des nations et d'assurer la domination des aristocrates de tous les temps, par la stupide ignorance des pauvres sans-culottes.

« Citoyens prêtres de cette commune et de celles environnantes, ce n'est point à vous que j'adresse ce reproche; vous vous êtes engagés dans des liens alors autorisés par de mauvaises lois; on vous a vus dans ce temps de révolution combattre ceux des vôtres qui s'étaient déclarés les ennemis de la liberté; vous avez écrasé le fanatisme du culte par la philosophie du culte; vous avez laissé là les dogmes ténébreux pour ne vous occuper que de la propagation des vertus morales; vous n'avez point avili votre apostolat par les grimaces de la tartuferie, les gestes de l'hypocrisie, les affectations mensongères du bigotisme; vous n'avez point, comme les rebelles qui vous ont précédés, tâché de vous ressaisir de la crédulité du peuple au moment de votre départ, en suivant la procession burlesque d'un crâne qui, suivant l'expression d'un journaliste du temps, haussait les épaules de la sottise des promeneurs. (Le ci-devant M^{re} de la Fare, et son ci-devant clergé, ont fait, dans le temps, une procession ridicule à la suite d'une tête de mort, qu'ils disaient être celle d'un je ne sais quel saint Epyre.) Vos torts n'ont été que ceux du gouvernement lui-même; seulement aujourd'hui que le bal masqué est fini, et qu'il fait jour pour tous, ôtez vos dominos, vos bigarrures et vos livres magiques; les mystiques illusions ne sont que des jeux aux yeux de la raison; il est temps d'être au milieu de nous vrais comme la nature, francs comme de braves sans-culottes.

« Ne vous défiez point de la générosité de la nation, elle sait apprécier votre offrande et vos sacrifices; déjà, par un décret formel, dans la séance du 21 brumaire, le comité des finances est chargé de présenter, sous huitaine, un projet sur la pension à accorder aux prêtres qui renonceront à ce qu'on appelait le mini tère des autels.

« Pour ceux d'entre vous tous, citoyens, qui, par de vieilles habitudes de sentiments et d'idées, aimez à persister dans les principes de votre croyance intérieure, ne pensez pas que nous voulions faire saigner vos cœurs par une violence barbare; si la force invincible de la loi assujettit vos actions, elle laisse à l'intimité de vos pensées, dans votre âme, la liberté qu'y recéla la main de la nature. Souvenez-vous seulement de ne pas vous obstiner sans entendre, de ne pas juger sans voir, et de ne pas vous raidir d'avance contre la douce persuasion de la sagesse; il est un temps pour les ténèbres, il en est un pour la lumière; gardez-vous de fuir cette philosophie sublime à qui nous devons le développement du secret de notre liberté et des lois augustes qui nous en garantissent la possession à jamais.

« Quel bel exemple, prêtres de la Meurthe, n'allez-vous pas ajouter aujourd'hui à tous ceux que je viens de vous citer, en renonçant à jamais à l'erreur pour ne suivre que la vérité.

« Venez tous, prêtres, ministres et rabbins, s'il en existe encore dans la République au moment où je parle; voyez devant vous l'aimable et douce liberté qui vous tend les bras. Avancez, qui peut vous retenir? Ce que d'autres ont fait, ne sauriez-vous le faire? Il est grand de reconnaître son erreur et d'y renoncer. Ah! qu'il dut être beau de voir, le 24 de ce mois,

l'ex-curé de Mouy présenter à la Convention nationale sa jeune épouse, que de barbares parents avaient ci-devant ensevelie dans un cloître.

« O liberté sainte et chérie! Liberté céleste! toi dont la nature bienfaisante est l'image, viens réchauffer nos cœurs du souffle de ta divinité; et si une erreur de moins sur la terre est pour toi un triomphe, signale avec nous ce jour de fête dans les annales de ta gloire, et que cette commune devienne un de tes plus beaux domaines. »

L'assemblée, frappée des grandes vérités répandues dans le discours du représentant du peuple, en a demandé l'impression d'une voix unanime et a fait retentir la voûte du temple des cris de : *Vive la République!*

Le cœur des musiciens a chanté des hymnes et des chansons patriotiques.

Ensuite Nicolas, président de la Commission provisoire du département, dit :

« Aujourd'hui se confirme une grande vérité, annoncée par un philosophe qui, par ses ouvrages, a préparé les esprits à la Révolution :

« Ils viennent vous le déclarer eux-mêmes dans le temple, où naguères, sous prétexte de rendre hommage à l'Éternel, on l'avilissait en quelque sorte par de vaines et ridicules cérémonies.

« Cette tribune, qu'autrefois on appelait la chaire de vérité, n'a jamais été que celle de l'erreur et du mensonge. C'est là qu'on dégradait la raison humaine par les plus absurdes préjugés; c'est là que le charlatanisme sacerdotal effrayait les âmes timides et préparait à une servile obéissance. Il existait un concert scandaleux entre l'autel et le trône pour river les fers du peuple. Le chrétien n'était en effet qu'un véritable esclave rampant sous les pieds des despotes civils et religieux, quand la philosophie indignée osa élever la voix pour proclamer solennellement la liberté. Mais le peuple français ne pouvait être libre avec une religion qui prêchait la soumission et l'esclavage. Éclairé par les principes de la révolution, il eut honte d'avoir été si longtemps dupe des jongleries ecclésiastiques, et s'indignant de tant de supercheries employées à entretenir son erreur, il est parvenu à secouer les préjugés et à arracher le masque au fanatisme.

« Quel triomphe pour la philosophie! Le temple de la superstition est devenu celui de la vérité; les ministres du culte catholique, renonçant à leurs titres et abjurant leurs erreurs, parlent le langage de la raison et prêchent l'égalité et la fraternité. Le peuple autrefois crédule et superstitieux, détestant le fanatisme, a placé son principal bonheur dans l'amour de la patrie; il dresse des autels à la liberté, et choisit pour sa religion la saine morale.

« Quel spectacle touchant et sublime! Être suprême, protège les efforts de ce peuple philosophe contre ses ennemis; confond leurs projets liberticides, ouvre les yeux aux autres peuples courbés sous le despotisme; et que tous, en devenant libres, s'unissent pour s'aimer et bénir tes bienfaits. »

Après ce discours, les vicaires épiscopaux ont déposé, sur l'autel de la patrie, les instruments et ornements du culte; et Trailin, l'un d'eux, a dit : « Nous sommes réduits à un petit nombre par l'absence de la plupart des membres

du conseil épiscopal qui, en vertu du décret du 21 août dernier, ont été dans le cas d'aller desservir les cures qui manquaient de pasteurs. Mes confrères présents et moi, constamment soumis à la volonté générale du peuple, comme nous l'avons prouvé depuis le commencement de la Révolution, en prêchant l'obéissance aux lois et l'attachement à la République, et en en donnant l'exemple, nous renouons sincèrement au ministère du culte, pour ne nous occuper désormais qu'à répandre et à propager les principes de la liberté et de l'égalité républicaines et ceux de la morale universelle, seuls compatibles avec le gouvernement républicain, qui doit faire de tous les Français une famille de frères. Cette douce fraternité, cette union si nécessaires pour le bonheur des humains, ils ne pourront jamais en jouir s'ils ne renouent à ces interminables discussions sur les dogmes religieux qui ont toujours ensanglanté la terre et troublé l'harmonie de l'univers.

Aussitôt Jean-Joseph Hantz et Gérard-Paul Truilin ont mis sur l'autel de la patrie leurs titres sacerdotaux et leurs diplômes de vicaires épiscopaux.

Jean-Baptiste Millet, supérieur du séminaire et François Hémann l'aîné, directeur, en ont fait de même.

Sont venus ensuite les curés de Nancy et leurs vicaires; Charles Richier, curé de Saint-Sébastien a dit :

« J'ai été porté à la place que j'occupais par l'enthousiasme de la liberté naissante. Des fonctions que j'ai exercées en vertu des lois, je n'ai jamais fait qu'un ministère de décence morale, de sagesse politique et de vertu. J'ai prêché l'amour de la patrie et l'obéissance aux lois par sentiment et par devoir; j'ai démasqué le fanatisme par système de raison; j'ai méprisé la calomnie, par fierté de caractère; j'ai secouru le pauvre, consolé l'affligé, rendu service aux malheureux, par le besoin le plus pressant de mon cœur; je n'ai aucun reproche à me faire; voilà mon compte rendu. »

Aujourd'hui que l'esprit national, précurseur des lois, frappe de mort le culte catholique, je rends au peuple ce que je tenais du peuple; je quitte sans regret ce que je n'ai point accepté sans peine. Déjà tous les ornements de mon église sont déposés sur l'autel de la patrie. Mes lettres de prêtrise, les voilà; mes institutions de curé, les voilà encore. Mais le titre d'homme libre qui me reste, mais le désir d'être citoyen franc et vertueux républicain, voilà ce que je n'abandonnerai que lorsqu'on m'arrachera le cœur et la vie.

Charles Robin, curé de Saint-Nicolas; Saintin (Georges), curé de Saint-Fiacre; Sébastien Leclere, curé de Saint-Pierre, ont fait la même protestation et abdication de leurs fonctions, ainsi que Remi-Dominique Rémy, vicaire épiscopal du département des Vosges; Quirin Deshayes, professeur de physique; Ignace Spitz, professeur de mathématiques; Pierre Queuche, soldat de la République, ci-devant secrétaire de l'évêché.

Les vicaires de Saint-Nicolas, Dominique Belley, et Nicolas Voimant.

Les vicaires de Saint-Sébastien, François-Nicolas Neveu, Joseph Petit-Colas. Charles Hémann le jeune.

Les vicaires de Saint-Pierre, Guillaume-François Curia, Charles Vincent et Alexandre Pery;

Pierre-Joseph Joly, vicaire de Saint-Epvre; Bousval, ci-devant curé à l'île Saint-Dominique.

Les curés des environs de Nancy, Joseph Laugier, curé de Rosières; Nicolas Mauvais, curé de Lœyr; François-Xavier Masson, curé d'Essey et Tomblaine; Joseph-François Gervais, curé de Remeréville; N. Bourcier, curé de Laxou; Joseph Pays, vicaire à Saint-Max; en outre, deux religieux, l'un nommé François Lamoureux, l'autre François Harnepout, demeurant sur la paroisse Saint-Sébastien, ont déposé leurs lettres de prêtrise.

Ont été remises aussi sur l'autel de la patrie les patentes d'Isaac Schweich, rabbin de la synagogue des juifs de Nancy.

Dans ce moment se sont présentés presque tous les curés du district de Vézelize, district faisant partie du département de la Meurthe; l'un d'eux, Sébastien Bottin, ministre du culte à Favières a dit : « Frères, depuis trois ans, j'étais prêtre, victime de mon inexpérience qui, à 21 ans, m'avait engagé dans des liens alors indissolubles; je rougissais en gémissant la chaîne qui me tenait éloigné des devoirs sacrés de la nature; grâce à la raison, elle est enfin brisée, cette chaîne, et j'en dépose avec transport les anneaux aux pieds de l'image de la liberté, pour être brûlés. Je vais me marier; depuis deux ans, je pense à faire cette réparation aux mœurs. Depuis trois mois, j'en presse le moment qui n'a été retardé que par quelques considérations de famille. » Ensuite, il a remis ses lettres de prêtrise sur l'autel de la patrie, ainsi que Jean-Baptiste Collin, curé de Sauxerotte; Charles-Adrien Perin, curé du Ménil devant Bayon, François Roquin, curé de Taoutville; Nicolas Roquin, curé de Claret; Nicolas Malhorti, curé de Gerbecourt; François-Benoît Moine, curé de Martemont; Jean-Népomucène Pagnot, curé de Pierreville; Jean-Nicolas Lallemand, curé d'Houdemont; Léopold Richard, vicaire de Colombey; Claude Rémy, curé de Diarville; Claude-Nicolas Lucas, curé de Griport; Maurice Girof, curé de Vézelize; François-Léopold Gillot, vicaire de Vézelize; Jean-Antoine Ménil, curé de Saint-Firmin; Claude Queuche, curé de Léberville; François-Victor Cunin, curé de Bainville-aux-Miroirs; François Buzenot, vicaire de Dognéville; Nicolas-François Garnier, curé de Forcelles; Claude-Nicolas Henry, curé de Selaincourt; Etienne-Garnier, vicaire de Germiny; Jean-Charles Bourfier, curé d'Haroué; Nicolas Préautoine, vicaire de Cintrey; Jean-Claude Voirin, vicaire à Affroicourt; Jacques-Joseph Moutot, curé de Viterne; Pierre-Nicolas Dumaire, curé de Roville devant Bayon; Jean-Baptiste Nicolas, vicaire de Voinemont; Laurent Serrières, curé de Saint-Remimont; Charles-Hyacinthe Richard, curé d'Ormes; Nicolas Husson, curé de la Leuve; François-Antoine Houillon, vicaire de Crépey; N. Letonné, vicaire d'Allain; N. Briquel, curé de Giviller; C.-N. Courtois, de Crévéchamps; Jean-Nicolas Henrion, vicaire à Autrey; Jean-Baptiste Billiet, curé de Champenoux; Pierre-Lazare Brocard, curé de Neuville; N. Vignerelle, curé d'Agincourt; Antoine Daille, curé de Faulx.

Tous ont donné leur abdication du ministère du culte catholique, et ont remis leurs lettres de prêtrise. Le représentant du peuple a fait faire un monceau de toutes ces lettres, y a mis le feu lui-même, aux grands applaudissements de tout le peuple, qui a vu avec plaisir réduits

en cendres ces titres de l'ignorance et de la superstition.

Parmi les dépouilles du culte se trouvaient des calices et ciboires. Le représentant du peuple Faure s'est saisi du calice du ci-devant évêque, l'a fait remplir de vin, et a bu à la République; les membres des corps constitués en ont fait autant, ce qui a été imité par la plus grande partie de l'Assemblée, aux cris répétés de : *Vive la République!*

A l'instant, un chœur de citoyens, accompagné de la musique, a chanté l'hymne des sans-culottes, dont le refrain était répété par tous les citoyens. Après lequel hymne, le cortège a pris sa marche, en répétant l'hymne de la liberté. La statue était entourée, au sortir du temple de la Raison, de citoyens qui portaient les vases d'or et d'argent et autres instruments du culte aboli, jusqu'au lieu des séances du département où ces dépouilles du culte ont été déposées et procès-verbal rédigé de leur dépôt par la Commission nommée à cet effet. (Cette Commission, dans ce moment, a déposé dans le magasin désigné par le département, quinze cents marcs d'argent provenant des objets du culte). De là, le cortège s'est transporté à la Société populaire où la statue de la Liberté a été remise et où le peuple a été invité de se rendre à trois heures de l'après-midi.

Un banquet civique a réuni à la maison commune le représentant du peuple, les autorités constituées avec les citoyens qui venaient d'abandonner les fonctions du culte catholique; dans ce banquet, on a porté plusieurs fois les toasts à la prospérité de la République et au règne de la Raison.

A trois heures après-midi, une salve d'artillerie a annoncé la promenade civique, et toutes les autorités constituées réunies en la salle de la Société populaire, une foule considérable remplissant les tribunes, l'hymne à l'adolescence a été chanté. Elle a été le signal de la promenade civique, qui s'est faite par différentes rues de la commune, en chantant des couplets et des hymnes sur les mœurs, sur l'amour de la patrie, la reconnaissance due à ses défenseurs et sur la haine que tout républicain doit porter au fanatisme; on s'est arrêté à l'arbre de la liberté, où l'on a chanté l'hymne qui lui est consacré.

La séance de la Société populaire a terminé cette fête civique.

Les administrateurs du district de Senlis annoncent qu'ils ont déposé à la Monnaie toutes les dépouilles du fanatisme qu'ils ont rassemblées dans l'étendue de leur district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

La section révolutionnaire, ci-devant du Pont-Neuf, écrit qu'elle a versé, dans les magasins de la République, 490 chemises, 100 paires de bas, 46 paires de souliers et des guêtres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Sterly, secrétaire-greffier de la section du Pont-Neuf (1).

« Paris, le 6 nivôse, l'an II
de la République.

« Citoyen Président,

« La section révolutionnaire, ci-devant du Pont-Neuf, instruit la Convention que 490 chemises, 100 paires de bas, 46 paires de souliers, des guêtres ont été versées dans les magasins de l'habillement et équipement des défenseurs de la République; d'autres vont bientôt les suivre, et la section, malgré son peu d'étendue et sa faible population, ne sera jamais en arrière pour secourir ses braves frères et républicains qui se sacrifient pour cimenter notre liberté.

« Salut et fraternité.

« Le secrétaire-greffier,

« J. STERLY, secrétaire-greffier. »

La section de Brutus est venue féliciter la Convention sur le triomphe des armes de la République, et la remercier de ce qu'elle n'avait pas adopté la proposition qui lui avait été faite de renouveler le comité de Salut public, proposition à laquelle les modérés souriaient déjà.

Le Président a répondu en ces termes :

« La Convention nationale n'a investi son comité de Salut public d'un grand pouvoir que parce qu'elle l'a cru digne d'elle, et capable de répondre à sa confiance. Il y a répondu, en effet, et c'est avec la plus vive satisfaction que la Convention nationale voit à sa barre la section de Brutus, cette section si digne du nom qu'elle porte, la féliciter sur ses travaux, se réjouir du succès de nos armes, et rendre justice au comité de Salut public. »

La Convention ordonne qu'il sera fait mention honorable de l'adresse au procès-verbal, et qu'elle sera insérée, ainsi que la réponse, au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse de la section Brutus (3).

Adresse de la section de Brutus à la Convention nationale.

« 6 nivôse an II de la République
une et indivisible.

« Législateurs,

« C'est au moment où les armes de la République triomphent partout des satellites du despotisme, qu'il importe à la section de Brutus de faire part à la Convention nationale des sentiments qui animent les sans-culottes qui la composent.

(1) Archives nationales, carton C 287, dossier 865, pièce 13.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 104.

(3) Archives nationales, carton C 289, dossier 889, pièce 6.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 103.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 104.